

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 27 octobre 2023, à 8 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- Appui d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- Remplacement des systèmes de ventilation et de climatisation dans l'ancien garage municipal;
- Réfection de l'électricité et du chauffage dans l'ancien garage municipal;
- Mandat à Stantec Experts-conseils Ltée pour la réalisation d'un concept d'aménagement paysager dans le noyau récréatif.

223-10-2023

PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard s'est munie d'un plan de développement local et d'une Politique familiale et des aînés pour orienter les futures actions municipales suite à des consultations publiques;

Considérant que la Politique familiale et des aînés a comme objectif d'améliorer ou augmenter les installations et activités de loisirs et de plein air;

Considérant que les sentiers du Boisé du Cap sont désuets et qu'une mise à niveau des sentiers s'impose;

Considérant que le ministère de l'Éducation prévoit octroyer une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture, appuyé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard autorise la présentation du projet de Mise à niveau des sentiers du Boisé du Cap au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Bernard à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

Que la Municipalité de Saint-Bernard désigne madame Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

De consentir et autoriser que certains renseignements apparaissant dans la demande d'aide financière puissent être communiqués à un autre ministère ou organisme, afin d'assurer le respect de certaines mesures administratives et d'obtenir une expertise requise lors de l'analyse de la demande dans le but de permettre au ministre de rendre une décision juste et éclairée.

224-10-2023

APPUI D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard s'est munie d'un plan de développement local et d'une Politique familiale et des aînés pour orienter les futures actions municipales suite à des consultations publiques;

Considérant que la Politique familiale et des aînés a comme objectif d'améliorer ou augmenter les installations et activités de loisirs et de plein air;

Considérant que l'Œuvre des Loisirs de Saint-Bernard est propriétaire du Boulodrome Saint-Bernard;

Considérant que l'Œuvre des Loisirs de Saint-Bernard a pour mission d'organiser et promouvoir des activités de loisirs variées pour la population;

Considérant que le Boulodrome Saint-Bernard est une infrastructure de loisirs très utilisée et très appréciée par la communauté, mais qui a besoin de quelques améliorations;

Considérant que le ministère de l'Éducation prévoit octroyer une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

En conséquence, il est proposé par M. Gilbert Grenier, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Saint-Bernard appuie le projet de l'Œuvre des Loisirs de Saint-Bernard pour l'Amélioration des installations de pétanque au Boulodrome Saint-Bernard afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Que le conseil municipal de Saint-Bernard s'engage à conclure une entente de service avec l'Œuvre des Loisirs de Saint-Bernard pour l'Amélioration des installations de pétanque au Boulodrome Saint-Bernard afin que ce dernier soit un lieu accessible à l'ensemble de la population.

225-10-2023

REMPLACEMENT DES SYSTÈMES DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION DANS L'ANCIEN GARAGE MUNICIPAL :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard désire procéder à l'achat et l'installation d'une thermopompe murale et d'un échangeur d'air dans l'ancien garage municipal qui est désuet;

Considérant l'offre reçue de RL Climatisation et Chauffage au coût de 10 180 \$ avant les taxes;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la soumission de RL Climatisation et Chauffage au coût de 10 180 \$ plus les taxes pour l'achat et l'installation d'une thermopompe murale et d'un échangeur d'air dans l'ancien garage municipal, le tout selon l'offre de services en date du 26 septembre 2023. Que cette somme soit prise au surplus non affecté de la Municipalité.

226-10-2023

RÉFECTION DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU CHAUFFAGE DANS L'ANCIEN GARAGE MUNICIPAL :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard désire refaire l'électricité et le chauffage dans l'ancien garage municipal qui est désuet;

Considérant l'offre reçue de Michel Labrecque Électricien au coût de 21 495 \$ avant les taxes pour la réfection de l'électricité ainsi que la fourniture et l'installation d'un plancher chauffant;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la soumission de Michel Labrecque Électricien au coût de 21 495 \$ plus les taxes pour la réfection de l'électricité ainsi que la fourniture et l'installation d'un plancher chauffant dans l'ancien garage municipal, le tout selon l'offre de services en date du 20 septembre 2023. Que cette somme soit prise au surplus non affecté de la Municipalité.

227-10-2023

MANDAT À STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE POUR LA RÉALISATION D'UN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DANS LE NOYAU RÉCRÉATIF :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard désire réaménager le quadrilatère récréatif entourant le Centre municipal, l'école, le parc, le Pavillon des loisirs, la caserne, l'église et le presbytère afin de maximiser la sécurité des citoyens dans ce secteur tout en le revitalisant;

Considérant l'offre reçue de Stantec Experts-conseils Ltée pour la réalisation d'un concept d'aménagement paysager au coût de 22 135 \$ avant les taxes;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la soumission de Stantec Experts-conseils Ltée au montant de 22 135 \$ plus les taxes pour la réalisation d'un concept d'aménagement paysager dans le noyau récréatif, le tout en conformité avec l'offre de services en date du 16 octobre 2023.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière